



Assemblée générale

Distr. générale
17 janvier 2006
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 144 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

Budget de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| I. Mandat et résultats attendus | 4 |
| II. Ressources nécessaires | 17 |
| A. Vue d'ensemble | 17 |
| B. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome | 18 |
| C. Formation | 18 |
| III. Analyse des variations | 20 |
| IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre | 23 |
| V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/296 et aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Comité des commissaires aux comptes | 24 |
| A. Assemblée générale | 24 |
| B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires | 30 |
| C. Comité des commissaires aux comptes | 34 |
| Annexe | |
| Organigramme | 37 |
| Carte | 38 |



Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, dont le montant s'élève à 33 682 500 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 135 observateurs militaires, 18 membres de la police des Nations Unies, 117 agents recrutés sur le plan international, 193 agents recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante civile opérationnelle, composante militaire, composante police des Nations Unies et composante appui). Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007.)

| Catégorie de dépenses | Dépenses (2004/05) | Montant alloué (2005/06) | Dépenses prévues (2006/07) | Variation | |
|---|-----------------------|--------------------------------|----------------------------------|----------------|--------------|
| | | | | Montant | Pourcentage |
| Militaires et personnel de police | 3 887,7 | 4 168,4 | 4 210,7 | 42,3 | 1,0 |
| Personnel civil | 16 653,1 | 17 189,4 | 18 529,0 | 1 339,6 | 7,8 |
| Dépenses opérationnelles | 10 529,8 | 13 204,3 | 10 942,8 | (2 261,5) | (17,1) |
| Montant brut | 31 070,6 | 34 562,1 | 33 682,5 | (879,6) | (2,5) |
| Recettes provenant des contributions du personnel | 2 161,6 | 2 254,0 | 2 229,0 | (25,0) | (1,1) |
| Montant net | 28 909,0 | 32 308,1 | 31 453,5 | (854,6) | (2,6) |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) | – | – | – | – | – |
| Total | 31 070,6 | 34 562,1 | 33 682,5 | (879,6) | (2,5) |

| Ressources humaines | | | | | | | | | | |
|--|--|---------------------------------|---|--|---|---|---------------------------------------|--|--|--------------|
| <i>Catégorie de personnel</i> | <i>Observateurs militaires^a</i> | <i>Contin-gents^a</i> | <i>Police des Nations Unies^a</i> | <i>Unités de police consti-tuées^a</i> | <i>Personnel recruté sur le plan interna-tional</i> | <i>Personnel recruté sur le plan national</i> | <i>Volon-taires des Nations Unies</i> | <i>Personnel fourni par des gouverne-ments</i> | <i>Observa-teurs électoraux civils</i> | Total |
| Direction exécutive et administration | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2005/06 | – | – | – | – | 8 | 7 | – | – | – | 15 |
| Effectif proposé pour 2006/07 | – | – | – | – | 8 | 7 | – | – | – | 15 |
| Composantes | | | | | | | | | | |
| Composante civile opérationnelle | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2005/06 | – | – | – | – | 14 | 3 | – | – | – | 17 |
| Effectif proposé pour 2006/07 | – | – | – | – | 14 | 4 | – | – | – | 18 |
| Composante militaire | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2005/06 | 135 | – | – | – | 3 | 29 | – | – | – | 167 |
| Effectif proposé pour 2006/07 | 135 | – | – | – | 3 | 29 | – | – | – | 167 |
| Composante police des Nations Unies | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2005/06 | – | – | 18 | – | 2 | 7 | – | – | – | 27 |
| Effectif proposé pour 2006/07 | – | – | 18 | – | 2 | 7 | – | – | – | 27 |
| Composante appui | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2005/06 | – | – | – | – | 92 | 142 | 2 | – | – | 236 |
| Effectif proposé pour 2006/07 ^b | – | – | – | – | 90 | 146 | 1 | – | – | 237 |
| Total | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2005/06 | 135 | – | 18 | – | 119 | 188 | 2 | – | – | 462 |
| Effectif proposé pour 2006/07 | 135 | – | 18 | – | 117 | 193 | 1 | – | – | 464 |
| Variation nette | – | – | – | – | (2) | 5 | (1) | – | – | 2 |
| <p>^a Effectif autorisé ou proposé le plus élevé.</p> <p>^b Y compris des postes temporaires attribués à l'Équipe Déontologie et discipline (un administrateur P-5 et un agent des services généraux recruté sur le plan national) financés au titre du personnel temporaire autre que pour les réunions.</p> <p>Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.</p> | | | | | | | | | | |

I. Mandat et résultats attendus

1. Le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 937 (1994) en date du 21 juillet 1994. Sa prorogation la plus récente a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 1615 (2005), en date du 29 juillet 2005.
2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de faire appliquer l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces de 1994 et de progresser sur la voie d'un règlement politique global du conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante civile opérationnelle, composante militaire, composante police des Nations Unies et composante appui).
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction administrative et de la gestion, qui sert l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2005/06 est analysée au niveau de chaque composante (y compris les reclassements).
5. Les dépenses prévues sont fondées sur l'hypothèse que le mandat de base, le but et l'ampleur des opérations de la Mission demeureront inchangés.
6. Au cours de l'exercice 2006/07, la Mission cherchera à réaliser des gains d'efficacité : a) en centralisant la gestion des stocks, pour éviter que les fonctions ne se recoupent ou n'empiètent les unes sur les autres, améliorer les contrôles internes garants de la justification de l'emploi des fonds, et réduire les pertes résultant d'articles déclarés perdus ou volés; b) en mettant en commun des assistants linguistiques et des interprètes pour améliorer l'efficacité des services fournis; c) en convertissant deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan international et un poste de Volontaire des Nations Unies en postes de personnel recruté sur le plan national dans la composante appui, afin de réduire les coûts sans que cela nuise au fonctionnement des opérations; et d) en augmentant les patrouilles terrestres et réduisant les patrouilles aériennes.
7. Le bureau de liaison de la Mission est situé dans la capitale, Tbilissi, où se trouve aussi l'un des deux bureaux de la Représentante spéciale du Secrétaire général. Le quartier général de la Mission se trouve à Soukhoumi, à quelque 350 kilomètres de Tbilissi; il comprend le second bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général et les bureaux permanents du Représentant spécial adjoint, du chef du Groupe d'observateurs militaires, du conseiller principal pour les questions de police, du chef de la Section des droits de l'homme et du chef de l'administration. La Mission a des quartiers généraux de secteur à Gali et à Zougdidi. Tous les déplacements du personnel, ainsi que le transport des biens et services entre ces différents endroits sont assurés par la Mission.

Direction exécutive et administration

8. Le Représentant spécial du Secrétaire général et ses proches collaborateurs assurent la direction générale et l'administration de la Mission.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

| | Personnel recruté sur le plan international | | | | | | Total partiel | Personnel recruté sur le plan national | Volontaire des Nations Unies | Total | |
|---|---|---------|---------|---------|----------------|-------------------|---------------|--|------------------------------|-------|---------------------|
| | SGA/SSG | D-2/D-1 | P-5/P-4 | P-3/P-1 | Service mobile | Services généraux | | | | | Service de sécurité |
| Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général | | | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2005/06 | 1 | 1 | 1 | – | 1 | 2 | 2 | 8 | 7 | – | 15 |
| Postes proposés 2006/07 | 1 | 1 | 1 | – | 1 | 2 | 2 | 8 | 7 | – | 15 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |

Composante 1 : composante civile opérationnelle

| Réalisations escomptées | Indicateurs de succès |
|---|---|
| 1.1 Progrès sur la voie d'un règlement politique du conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie | 1.1.1 Les parties concluent des accords sur les questions prioritaires interdépendantes de la sécurité, du retour des déplacés et des réfugiés, de la coopération économique et de l'instauration de la confiance |
| <p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation de 4 rapports par le Secrétaire général au Conseil de sécurité • Facilitation de 3 réunions de haut niveau du Groupe des Amis du Secrétaire général, sous la présidence du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, avec la participation des parties au conflit et de la composante elle-même, dans le cadre du processus de paix conduit par l'Organisation des Nations Unies • Consultations mensuelles avec le Groupe des Amis à Tbilissi, Moscou, New York ou dans les capitales des États Membres qui participent au Groupe des Amis, à l'appui du processus de paix conduit par l'Organisation des Nations Unies • Contacts quotidiens avec les parties à Tbilissi et Soukhoumi afin de promouvoir le processus de paix conduit par l'Organisation des Nations Unies • Présidence et facilitation de 5 réunions des parties dans le cadre des Équipes spéciales de Genève chargées des questions politiques et de la sécurité, du retour des réfugiés et des déplacés et des questions socioéconomiques; de 3 réunions du Conseil de coordination et de 10 réunions de ses 3 groupes de travail, chargés des questions de sécurité, du retour des réfugiés et des déplacés et des questions socioéconomiques • Facilitation de la conférence sur les mesures d'instauration d'un climat de confiance dans le domaine économique et sur la coopération, avec la participation des parties, du Groupe des Amis du Secrétaire général, d'autres organisations internationales et d'acteurs de la société civile, que l'Allemagne se propose d'accueillir, et participation à cette conférence | |

- Organisation de 2 réunions de juristes internationaux indépendants et de juristes de l'Organisation des Nations Unies consacrées aux mécanismes internationaux de garantie de la sécurité dans le cadre de l'Équipe spéciale de Genève chargée des questions politiques et de la sécurité, et participation à ces réunions
- Organisation d'une visite de suivi commune des 2 parties pour étudier plus avant les pratiques qui donnent de bons résultats dans les zones qui sortent d'un conflit, et de visite(s) de réciprocité d'experts internationaux en vue de favoriser la mise au point de projets communs propices à l'instauration d'une confiance mutuelle. La Mission sélectionne ces projets et aide à les mettre en œuvre
- Facilitation de contacts de haut niveau et de contacts parallèles dans la région et en Europe, avec des organisations non gouvernementales internationales et locales actives dans la zone de conflit, sur les questions qui touchent à la promotion du processus de paix global et au renforcement de la confiance – familles divisées, associations de femmes et aide humanitaire
- Échanges quotidiens sur l'évolution de la situation politique avec les médias locaux et internationaux

| <i>Réalisations escomptées</i> | <i>Indicateurs de succès</i> |
|--|---|
| 1.2 Augmentation du nombre de réfugiés et de déplacés qui retournent dans leur lieu de résidence permanente précédent en Abkhazie (Géorgie) dans des conditions de sécurité et dans la dignité | 1.2.1 Signature et application d'une déclaration d'intention par les parties concernant le retour des déplacés et des réfugiés dans des conditions de sécurité et dans la dignité 1.2.2 Lancement des activités de recensement des personnes qui souhaitent rentrer chez elles |

Produits

- Participation à 9 réunions du groupe de travail de Sochi sur le retour des déplacés et des réfugiés et sur la remise en état du réseau ferroviaire et du secteur de l'énergie
- Facilitation de l'application des recommandations formulées par la Mission d'évaluation commune (2000) et la Mission d'évaluation de la sécurité dans le secteur de Gali (2002)
- Facilitation de la mise en œuvre du programme biennal financé par l'Union européenne de remise en état dans les districts de Gali, d'Otchamtchira, de Tkvaltcheli et de Zougdididi. La Mission a pour rôle de faciliter, coordonner et mettre en œuvre le programme, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en prenant les dispositions voulues pour garantir la sécurité et en offrant des conseils et une aide logistique
- Poursuite de la collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le PNUD et d'autres entités du système des Nations Unies, et de l'apport d'une aide sur les plans logistique et humain, concernant le retour des réfugiés et des déplacés
- Facilitation, grâce aux partenaires opérationnels, y compris les organisations locales et internationales, de la mise en œuvre de projets de reconstruction financés par le Fonds d'affectation spéciale visant à faciliter l'exécution du mandat de la MONUG et des crédits alloués dans le cadre du programme de relèvement de base de la Commission européenne, dans les districts de Gali, Tkvaltcheli, Otchamtchira et Zougdididi, et qui seront consacrés à l'électricité, à la santé, et aux activités productrices de recettes. La Mission facilitera cette mise en œuvre en arrêtant des cahiers des charges détaillés pour les projets, en acquérant biens et services, et en évaluant et surveillant les travaux exécutés par les partenaires opérationnels

- Réunions mensuelles sur les questions relatives au retour des déplacés et des réfugiés avec des représentants des deux parties, des organisations non gouvernementales et des groupes représentant les deux communautés
- Établissement de profils descriptifs actualisés des villages, à l'intention du HCR, du PNUD et d'autres entités des Nations Unies

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.3 Plus grand respect des droits de l'homme partout en Abkhazie (Géorgie), en particulier dans le secteur de Gali

1.3.1 Augmentation du nombre d'enquêtes auxquelles procèdent les autorités de fait lorsqu'elles sont saisies de plaintes relatives aux droits de l'homme (2004/05 : 40; 2005/06 : 45; 2006/07 : 50)

1.3.2 Augmentation du nombre de projets/programmes mis en œuvre par le secteur non gouvernemental local dans le domaine des droits de l'homme et les domaines connexes (2004/05 : 20; 2005/06 : 23; 2006/07 : 30)

Produits

- Suivi de 40 procès
- 50 visites dans des établissements pénitentiaires à l'occasion desquelles le personnel de la Mission s'entretiendra avec des détenus et avec le personnel pénitentiaire, examinera le registre des détenus et évaluera les conditions de détention
- Entretien avec 500 personnes s'étant rendues au Bureau de la MONUG à Soukhoumi afin d'évaluer si leurs plaintes font état de violations des droits de l'homme ayant trait à la propriété, à une expulsion arbitraire ou à de mauvais traitements infligés aux détenus, si les plaintes ont été classées sans suite par les autorités locales et si l'on a constaté des vices de procédure pendant les enquêtes et les détentions provisoires
- Conseils juridiques à l'intention des requérants dans les affaires où l'on considère qu'il y a eu violation des droits de l'homme
- Participation aux réunions quadripartites hebdomadaires, qui réunissent les observateurs militaires de la MONUG, les Forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI), la partie géorgienne et la partie abkhaze, ainsi qu'aux réunions hebdomadaires du Groupe mixte d'enquête, afin de suivre la situation globale en matière de sécurité et la situation relative aux droits de l'homme dans la zone de sécurité, de recueillir et partager l'information, et d'enquêter dans le contexte de la surveillance et de la promotion de l'état de droit et du retour des déplacés dans la sécurité et dans la dignité
- Exécution de cinq programmes de sensibilisation aux droits de l'homme (ateliers, conférences, campagnes) à l'intention de 80 responsables du maintien de l'ordre, professionnels des médias et membres d'organisations non gouvernementales dans toute l'Abkhazie (Géorgie), y compris un stage de formation aux droits de l'homme organisé à l'école paramilitaire de Soukhoumi
- Mobilisation de ressources auprès de 3 pays donateurs et d'organisations internationales pour soutenir le développement et la formation du secteur des organisations non gouvernementales locales dans le domaine des droits de l'homme

- Recherche de donateurs et de partenaires opérationnels afin d'élaborer et de promouvoir des projets d'éducation, de sensibilisation et de renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme

Facteurs externes : Il faudra que la stabilité politique soit instaurée des deux côtés de la ligne de cessez-le-feu et dans la région, que les parties coopèrent dans le domaine des droits de l'homme et que des tiers soient disposés à appuyer et à faciliter le processus de paix

Tableau 2

Ressources humaines : composante 1 : composante civile opérationnelle

| Catégorie de personnel | Personnel recruté sur le plan international | | | | | | | Total partiel | Personnel recruté sur le plan national | Volontaires des Nations Unies | Total |
|--|---|---------|---------|---------|----------------|-------------------|---------------------|---------------|--|-------------------------------|-----------|
| | SGA/SSG | D-2/D-1 | P-5/P-4 | P-3/P-1 | Service mobile | Services généraux | Service de sécurité | | | | |
| Bureau des affaires politiques et civiles et de l'information | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2005/06 | – | 1 | 2 | 5 | – | 2 | – | 10 | – | – | 10 |
| Effectif proposé 2006/07 | – | 1 | 2 | 5 | – | 2 | – | 10 | 1 | – | 11 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | 1 | – | 1 |
| Bureau des droits de l'homme | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2005/06 | – | – | 1 | 3 | – | – | – | 4 | 3 | – | 7 |
| Effectif proposé 2006/07 | – | – | 1 | 3 | – | – | – | 4 | 3 | – | 7 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Total personnel civil | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2005/06 | – | 1 | 3 | 8 | – | 2 | – | 14 | 3 | – | 17 |
| Effectif proposé 2006/07 | – | 1 | 3 | 8 | – | 2 | – | 14 | 4 | – | 18 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – | 1 | – | 1 |

Justification

- **Personnel international : création d'un poste**

Il est proposé de créer un poste d'administrateur du site Web-Assistant du Bureau de l'information, lequel serait chargé de tenir à jour le site Web de la Mission après qu'il ait été transféré sur le site de la Mission par un prestataire de services Internet. Il aurait pour fonction d'effectuer les opérations quotidiennes de mise à jour du serveur Web afin d'éviter toute interruption du service. Il s'occuperait également des tâches quotidiennes de dépannage, de détection et d'analyse des nouveaux problèmes et d'anticipation des pannes éventuelles. Il serait aussi chargé de collecter l'information nécessaire pour les mises à jour régulières du site Web, sous la responsabilité du porte-parole et en étroite coopération avec l'équipe du Bureau de l'information.

Composante 2 : composante militaire

| <i>Réalisations escomptées</i> | <i>Indicateurs de succès</i> |
|---|--|
| 2.1 Respect de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces de 1994 (Accord de Moscou) | <p>2.1.1 Les parties s'abstiennent d'introduire des troupes dans la zone de sécurité et des armes lourdes dans la zone de sécurité et dans la zone d'armement limité (2004/05 : 10 incidents; 2005/06 : aucun incident; 2006/07 : aucun incident)</p> <p>2.1.2 Les parties s'abstiennent d'introduire des formes militaires dans la vallée de la Kodori (2004/05 : aucun incident; 2005/06 : aucun incident; 2006/07 : aucun incident)</p> |
| <p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 220 jours de patrouille motorisée dans les secteurs de Gali et de Zougidi (7 patrouilles par jour pendant 365 jours, à raison de 4 observateurs militaires par patrouille) • Contacts opérationnels quotidiens avec les Forces collectives de maintien de la paix de la CEI • 192 jours de patrouille motorisée dans la basse vallée et la haute vallée de la Kodori, en association avec les Forces collectives de maintien de la paix de la CEI (4 patrouilles par mois sur 12 mois, à raison de 4 observateurs militaires par patrouille) • Participation aux réunions quadripartites hebdomadaires entre les représentants des forces militaires et des forces de police de la MONUG, les Forces collectives de maintien de la paix de la CEI et les autorités géorgiennes et abkhazes afin de débattre des problèmes pour tenter d'apaiser et de désamorcer les tensions dans la zone de conflit • Présidence de 10 réunions du Groupe de travail I (questions de sécurité) du Conseil de coordination • Organisation de réunions hebdomadaires dans le cadre du Groupe mixte d'enquête et contacts avec les services chargés du maintien de l'ordre de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu • Liaison mensuelle avec les organisations non gouvernementales et les organisations internationales en vue de faciliter les réunions de coordination des composantes civile et militaire de la MONUG et d'échange d'informations entre elles afin d'appuyer les activités du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du HCR, des Volontaires des Nations Unies, du PNUD, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Comité international de la Croix-Rouge et des organisations non gouvernementales et internationales dans la zone de conflit • Enquête sur les violations de l'Accord de Moscou | |
| <p><i>Facteurs externes</i> : Il faudra que les parties appliquent les dispositions des protocoles relatifs aux questions de sécurité, à savoir le Protocole de Gagra du 26 mai 1998, le Protocole de Soukhoumi du 24 septembre 1998, les Protocoles de Gali des 11 juin 2000, 14 août 2002 et 8 octobre 2003 et les Protocoles de la vallée de la Kodori des 17 janvier, 11 février et 29 mars 2002. Les groupes armés irréguliers ne poseront pas de problème.</p> | |

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 : composante militaire

| <i>Catégorie de personnel</i> | | | | | | | | | | | Total | | | | | | | | | | |
|--|------------------------|----------------|----------------|-----------------------|--------------------------|----------------------------|----------------------|---|--|--------------|--------------|---|---|---|---|---|---|----------|----|---|------------|
| <i>I. Observateurs militaires</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2005/06 | | | | | | | | | | | 135 | | | | | | | | | | |
| Effectif proposé 2006/07 | | | | | | | | | | | 135 | | | | | | | | | | |
| Variation nette | | | | | | | | | | | – | | | | | | | | | | |
| <i>Personnel recruté sur le plan international</i> | | | | | | | | <i>Personnel recruté sur le plan national</i> | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | <i>Service mobile</i> | <i>Services généraux</i> | <i>Service de sécurité</i> | Total partiel | <i>Volontaires des Nations Unies</i> | | Total | | | | | | | | | | | |
| | <i>SGA/SSG D-2/D-1</i> | <i>P-5/P-4</i> | <i>P-3/P-1</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <i>II. Personnel civil</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Bureau du Chef des observateurs militaires | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2005/06 | | | | | | | | | | | – | 1 | – | 1 | – | 1 | – | 3 | 29 | – | 32 |
| Effectif proposé 2006/07 | | | | | | | | | | | – | 1 | – | 1 | – | 1 | – | 3 | 29 | – | 32 |
| Variation nette | | | | | | | | | | | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Total (I et II) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2005/06 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 167 |
| Effectif proposé 2006/07 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 167 |
| Variation nette | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | – |

Composante 3 : police des Nations Unies

| <i>Réalisations escomptées</i> | <i>Indicateurs de succès</i> |
|--|--|
| 3.1 Raffermisssement de l'ordre public dans les secteurs de Gali et Zougidi | <p>3.1.1 Augmentation du nombre de policiers locaux formés et déployés dans le secteur de Zougidi (2004/05 : 120; 2005/06 : 240; 2006/07 : 500)</p> <p>3.1.2 Augmentation du nombre de policiers locaux formés et déployés dans le secteur de Gali (2004/05 : 0; 2005/06 : 100; 2006/07 : 200)</p> |
| <i>Produits</i> | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Activités de conseil sur les questions de respect des lois et surveillance étroite des services de police exercée par 4 bureaux de secteur (2 dans le district de Gali, 2 dans celui de Zougidi) • Mise en place de 2 centres de formation des personnels de police sous l'égide de la MONUG, dotés du matériel voulu (un à Gali et l'autre à Zougidi, sur les sites de l'ONU) pouvant accueillir 50 agents chargés du maintien de l'ordre, avec le financement de donateurs extérieurs | |

- Participation aux réunions hebdomadaires du Groupe mixte d'enquête et aux réunions quadripartites hebdomadaires, avec les services locaux chargés du maintien de l'ordre, les responsables des districts et les Forces collectives de maintien de la paix de la CEI; offre de services de police technique et scientifique dans le cadre des enquêtes de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu
- Participation aux réunions hebdomadaires, au niveau du commandement, entre la composante police civile et les services locaux chargés du maintien de l'ordre et activités consultatives sur les questions liées à la sécurité et à la police dans les secteurs de Gali et Zougdi
- Formation continue de 700 policiers locaux, axée sur la prévention du crime, les services de police de proximité, la sécurité humaine, les droits de l'homme et le maintien de l'ordre, l'égalité des sexes et les activités de police technique et scientifique, en coopération avec 60 instructeurs locaux spécialement formés
- Appui à la formation de 60 policiers locaux dans des écoles de police à l'étranger, dont le séjour sera financé au moyen des contributions volontaires versées au Fonds d'affectation spéciale destiné à appuyer l'application de l'Accord sur le cessez-le-feu et la séparation des forces
- 5 840 jours de patrouille dans les secteurs de Gali et Zougdi (4 patrouilles par jour, 2 par secteur, pendant 365 jours, à raison de 2 policiers par patrouille), et 2 patrouilles mixtes hebdomadaires avec les forces de police locale de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu, afin d'évaluer les conditions de sécurité et de conseiller les services locaux chargés du maintien de l'ordre
- 2 campagnes d'information sur la police, notamment par voie de presse, de radiodiffusion (30 minutes par mois) et de télédiffusion (30 minutes), et diffusion de 4 brochures
- Constitution d'une bibliothèque destinée aux services locaux de maintien de l'ordre

Facteurs externes : Il faudra que les services chargés du maintien de l'ordre par l'une et l'autre des parties coopèrent dans le cadre d'échanges d'informations et d'enquêtes mixtes. Les donateurs devront apporter un soutien financier et matériel et aider à former les services chargés du maintien de l'ordre. Il faudra pouvoir trouver des candidats qualifiés désireux d'entrer dans la police.

Tableau 4
Ressources humaines : composante 3 : police des Nations Unies

| <i>Catégorie de personnel</i> | | | | | | | | | | | Total | |
|--|----------------|----------------|----------------|-----------------------|--------------------------|----------------------------|----------------------|---|---|--|--------------------------------------|--------------|
| I. Police des Nations Unies | | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2005/06 | | | | | | | | | | | 18 | |
| Effectif proposé pour 2006/07 | | | | | | | | | | | 18 | |
| Variation nette | | | | | | | | | | | – | |
| <i>Personnel recruté sur le plan international</i> | | | | | | | | <i>Personnel recruté sur le plan national</i> | | | <i>Volontaires des Nations Unies</i> | Total |
| <i>SGA/SSG</i> | <i>D-2/D-1</i> | <i>P-5/P-4</i> | <i>P-3/P-1</i> | <i>Service mobile</i> | <i>Services généraux</i> | <i>Service de sécurité</i> | Total partiel | | | | | |
| II. Personnel civil | | | | | | | | | | | | |
| Bureau du Conseiller pour la police des Nations Unies | | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2005/06 | | | | | | | | | | | 9 | |
| | – | – | 2 | – | – | – | 2 | 7 | – | | | |
| Effectif proposé pour 2006/07 | | | | | | | | | | | 9 | |
| | – | – | 2 | – | – | – | 2 | 7 | – | | | |
| Variation nette | | | | | | | | | | | – | |
| Total (I et II) | | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2005/06 | | | | | | | | | | | 27 | |
| Effectif proposé pour 2006/07 | | | | | | | | | | | 27 | |
| Variation nette | | | | | | | | | | | – | |

Composante 4 : appui

| <i>Réalisations escomptées</i> | <i>Indicateurs de succès</i> |
|--|---|
| 4.1 Soutien efficace et efficient apporté à la Mission en ce qui concerne la logistique, l'administration et la sécurité | <p>4.1.1 Réduction de la proportion de biens durables signalés perdus, volés ou endommagés (2004/05 : 1,5 %; 2005/06 : 1 %; 2006/07 : 0,5 %)</p> <p>4.1.2 Réduction du nombre d'accidents de voiture (2004/05 : 18; 2005/06 : 14; 2006/07 : 10)</p> <p>4.1.3 Augmentation du nombre d'agents recrutés sur le plan national bénéficiant d'une formation dans certains domaines techniques spécialisés, pour remplacer le personnel recruté sur le plan international parti en congé (2004/05 : 20; 2005/06 : 30; 2006/07 : 40)</p> |

4.1.4 Diminution de la proportion des salaires du personnel recruté sur le plan national réglés en espèces (2004/05 : 100 %; 2005/06 : 100 %; 2006/07 : 75 %)

4.1.5 Réduction de la durée du cycle d'achat, soit le nombre de jours compris entre la réception de la demande certifiée et l'établissement du bon de commande (2004/05 : 28 jours; 2005/06 : 25 jours; 2006/07 : 20 jours)

Produits

Amélioration des services

- Mise en place d'une gestion centralisée des stocks dans les entrepôts de toutes les unités ayant une comptabilité autonome
- Application d'un programme rigoureux de conduite à l'intention des chauffeurs avec formation continue du personnel militaire, en particulier pour les véhicules de type Nyala, et programmes de formation d'instructeurs grâce auxquels tous les membres des personnels militaire et civil seront formés en conduite défensive et tout-terrain
- Formation croisée de 40 membres du personnel recruté sur le plan national dans certains domaines spécialisés, tels l'information, le contrôle du matériel et la gestion des stocks, la réception et l'inspection, l'organisation des mouvements et transports, les finances, les achats, le personnel, les transmissions et la sécurité
- Exécution du projet d'optimisation de l'utilisation des services bancaires à Soukhumi, Gali et Zougidi
- Examen bimensuel et surveillance de la mise en œuvre du plan d'achat par le personnel chargé des achats avec les unités à comptabilité autonome

Militaires, personnel de police et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement de 121 observateurs militaires et 15 membres de la police des Nations Unies, en moyenne
- Administration des contrats de 100 agents recrutés sur le plan international et de 191 agents recrutés sur le plan national, en moyenne
- Mise en application, à l'intention de l'ensemble du personnel militaire, civil et de police des Nations Unies, d'un programme d'éthique et de discipline, qui comprend la formation, la prévention, le suivi et les mesures disciplinaires

Installations et infrastructures

- Rénovation/remplacement de 20 modules d'hébergement préfabriqués et de 5 bâtiments non préfabriqués
- Entretien de 167 ponts et de 878 kilomètres de routes afin de faciliter les patrouilles des observateurs militaires

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 175 véhicules, dont 35 véhicules blindés répartis dans quatre secteurs

Transports aériens

- Exploitation et entretien d'un avion et d'un hélicoptère servant aux opérations logistiques

Transmissions

- Appui au fonctionnement et entretien de 10 centraux téléphoniques, avec un parc de 1 000 abonnés

Informatique

- Appui à l'utilisation et entretien de 11 réseaux longue distance, de 317 ordinateurs individuels, de 99 ordinateurs portables et de 49 serveurs dans quatre secteurs

Services médicaux

- Exploitation et entretien de 2 dispensaires de niveau I situés au quartier général à Soukhoumi et dans les secteurs de Gali et Zougdidid et destinés au personnel de la Mission, au personnel des autres organismes des Nations Unies et à la population civile locale en cas d'urgence
- Mise à disposition de services de conseil et de dépistage du VIH, dans le respect de la confidentialité, aux membres du personnel qui en font la demande
- Programme de sensibilisation du personnel aux questions liées au VIH, notamment dans le cadre d'activités d'information entre collègues

Sécurité

- Services de protection rapprochée offerts 24 heures sur 24 à la Représentante spéciale du Secrétaire général, à son adjoint et à tous les hauts représentants des Nations Unies
- Protection 24 heures sur 24 du personnel en poste au quartier général de Soukhoumi, surveillance 24 heures sur 24 du centre de transmissions et de radiocommunications par des membres des services de sécurité, distribution de transmetteurs à très haute fréquence à tous les membres du personnel international qui exercent des fonctions essentielles, gestion du matériel informatique permettant de surveiller les patrouilles des agents de sécurité
- Achèvement du programme de mise aux normes minimales de sécurité opérationnelle, avec installation d'appareils de radiographie et de détection pour inspecter le courrier et les cargaisons, de portiques de détection, de bornes de protection hydrauliques aux points d'entrée des véhicules, de matériel d'éclairage supplémentaire, d'équipement anti-incendie et de systèmes d'alarme, et installation de groupes électrogènes supplémentaires
- Application des normes minimales de sécurité opérationnelle pour les logements dans l'ensemble de la zone de la Mission, avec installation de barres de sécurité et de portes blindées
- Renforcement du plan de sécurité pour tenir compte des recommandations formulées par le Département de la sûreté et de la sécurité à l'issue de l'évaluation entreprise en octobre 2005
- Formation des nouvelles recrues aux questions de sécurité

Facteurs externes : Il faudra que les conditions de sécurité soient suffisamment bonnes pour que les activités d'appui puissent se dérouler normalement. Il faudra que les fournisseurs et sous-traitants respectent les dispositions des contrats qu'ils ont conclus.

Tableau 5
Ressources humaines : composante 4 : appui

| | Personnel recruté sur le plan international | | | | | | | Total partiel | Personnel recruté sur le plan national | Volontaires des Nations Unies | Total |
|---|---|---------|----------|---------|----------------|-------------------|---------------------|---------------|--|-------------------------------|----------|
| | SGA/SSG | D-2/D-1 | P-5/P-4 | P-3/P-1 | Service mobile | Services généraux | Service de sécurité | | | | |
| Équipe déontologie et discipline | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2005/06 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Effectif proposé 2006/07 ^a | – | – | 1 | – | – | – | – | 1 | 1 | – | 2 |
| Variation nette | – | – | 1 | – | – | – | – | 1 | 1 | – | 2 |
| Bureau du chef de l'administration | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2005/06 | – | 1 | 4 | 11 | 56 | 15 | 5 | 92 | 142 | 2 | 236 |
| Effectif proposé 2006/07 | – | 1 | 4 | 10 | 56 | 13 | 5 | 89 | 145 | 1 | 235 |
| Variation nette | – | – | – | (1) | – | (2) | – | (3) | 3 | (1) | (1) |
| Total, personnel civil | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2005/06 | – | 1 | 4 | 11 | 56 | 15 | 5 | 92 | 142 | 2 | 236 |
| Effectif proposé 2006/07 | – | 1 | 5 | 10 | 56 | 13 | 5 | 90 | 146 | 1 | 237 |
| Variation nette | – | – | 1 | (1) | – | (2) | – | (2) | 4 | (1) | 1 |

^a Y compris des postes temporaires financés au titre du personnel temporaire autre que pour les réunions.

Justification

Équipe déontologie et discipline

- **Personnel recruté sur le plan international : création d'un poste temporaire de spécialiste de la déontologie et de la discipline**
- **Personnel recruté sur le plan national : création d'un poste temporaire d'assistant pour la déontologie et la discipline/chauffeur**

Il est proposé de créer, au sein de la Mission, une Équipe déontologie et discipline qui serait composée d'un administrateur de la classe P-5 (spécialiste de la déontologie et de la discipline) et d'un agent des services généraux recruté sur le plan national, les deux postes étant temporaires.

Le spécialiste de la déontologie et de la discipline rendrait compte au Représentant spécial du Secrétaire général. Il ferait des recommandations sur la prévention, la détection et la répression des fautes commises par les membres de toutes les catégories de personnel de la Mission, déterminerait les enseignements à tirer de l'expérience et les pratiques optimales en matière de déontologie, présenterait des rapports au chef de la Mission sur les fautes commises par le personnel, élaborerait et appliquerait des programmes de formation aux normes de conduite des Nations Unies, y compris des programmes axés plus particulièrement sur la prévention de l'exploitation et des sévices sexuels, instaurerait des mécanismes auxquels la population locale pourrait avoir aisément accès pour porter plainte en cas de fautes commises par des membres du personnel et qui saisiraient les autorités compétentes, donnerait des conseils techniques aux personnes chargées des enquêtes préliminaires et aux commissions d'enquête sur les directives et les procédures disciplinaires de l'Organisation des Nations Unies, assurerait la liaison avec

le Siège de l'Organisation pour le suivi des enquêtes sur les cas d'inconduite et avec les autres organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales en vue de permettre une harmonisation des efforts déployés par ces entités et les missions pour traiter les cas d'inconduite et de veiller au respect des politiques, procédures et directives de l'Organisation en la matière.

Il est également proposé de créer 1 poste temporaire d'assistant (agent des services généraux recruté sur le plan national), qui serait chargé de fournir un appui au spécialiste de la déontologie et de la discipline, et assumerait aussi les fonctions de chauffeur.

Bureau du chef de l'administration

- **Personnel recruté sur le plan international : 3 postes supprimés**

La suppression de 3 postes résulte du transfert du poste de spécialiste de la sécurité aérienne (P-3) dans le cadre de la création d'un bureau régional de la sécurité aérienne à la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi (Italie) d'une part, et de la conversion, par mesure d'efficacité, de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan international des Bureaux des finances et des services généraux en postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national dans les mêmes bureaux, d'autre part.

- **Personnel recruté sur le plan national : 3 postes créés**

La création de 3 postes résulte de la conversion, par mesure d'efficacité, de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan international et de 1 poste de Volontaire des Nations Unies en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

- **Volontaires des Nations Unies : un poste supprimé**

La conversion de 1 poste de Volontaire des Nations Unies (responsable de la reprise des activités après un sinistre) en 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national est proposée, à titre de mesure d'efficacité.

II. Ressources nécessaires

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007.)

| Catégorie de dépenses | Dépenses (2004/05) (1) | Montant alloué (2005/06) (2) | Dépenses prévues (2006/07) (3) | Variation | |
|--|------------------------------|---------------------------------------|---|--------------------------|------------------------------|
| | | | | Montant (4) = (3)-(2) | Pourcentage (5) = (4)/(2) |
| Militaires et personnel de police | | | | | |
| Observateurs militaires | 3 555,6 | 3 619,0 | 3 647,4 | 28,4 | 0,8 |
| Contingents | 64,3 | 64,3 | 64,7 | 0,4 | 0,6 |
| Police civile | 267,8 | 485,1 | 498,6 | 13,5 | 2,8 |
| Unités de police constituées | – | – | – | – | – |
| Total partiel | 3 887,7 | 4 168,4 | 4 210,7 | 42,3 | 1,0 |
| Personnel civil | | | | | |
| Personnel recruté sur le plan international ^a | 14 085,3 | 14 499,2 | 15 308,9 | 809,7 | 5,6 |
| Personnel recruté sur le plan national ^b | 2 567,8 | 2 610,4 | 3 186,9 | 576,5 | 22,1 |
| Volontaires des Nations Unies | – | 79,8 | 33,2 | (46,6) | (58,4) |
| Total partiel | 16 653,1 | 17 189,4 | 18 529,0 | 1 339,6 | 7,8 |
| Dépenses opérationnelles | | | | | |
| Personnel temporaire (autre que pour les réunions) | 38,1 | 34,2 | 226,2 | 192,0 | 561,4 |
| Personnel fourni par des gouvernements | – | – | – | – | – |
| Observateurs électoraux civils | – | – | – | – | – |
| Consultants | – | – | – | – | – |
| Voyages | 587,0 | 649,4 | 525,0 | (124,4) | (19,2) |
| Installations et infrastructures | 2 138,7 | 3 185,9 | 2 626,7 | (559,2) | (17,6) |
| Transports terrestres | 1 796,4 | 1 807,6 | 1 434,3 | (373,3) | (20,7) |
| Transports aériens | 2 801,2 | 3 160,1 | 2 903,1 | (257,0) | (8,1) |
| Transports maritimes ou fluviaux | – | – | – | – | – |
| Transmissions | 1 480,5 | 2 441,9 | 1 630,5 | (811,4) | (33,2) |
| Informatique | 935,8 | 1 150,1 | 985,6 | (164,5) | (14,3) |
| Services médicaux | 52,9 | 52,5 | 46,5 | (6,0) | (11,4) |
| Matériel spécial | 10,8 | 6,2 | 2,8 | (3,4) | (54,8) |
| Fournitures, services et matériel divers | 688,4 | 716,4 | 562,1 | (154,3) | (21,5) |
| Projets à effet rapide | – | – | – | – | – |
| Total partiel | 10 529,8 | 13 204,3 | 10 942,8 | (2 261,5) | (17,1) |
| Total brut | 31 070,6 | 34 562,1 | 33 682,5 | (879,6) | (2,5) |
| Recettes provenant des contributions du personnel | 2 161,6 | 2 254,0 | 2 229,0 | (25,0) | (1,1) |
| Total net | 28 909,0 | 32 308,1 | 31 453,5 | (854,6) | (2,6) |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) | – | – | – | – | – |
| Total | 31 070,6 | 34 562,1 | 33 682,5 | (879,6) | (2,5) |

^a Les prévisions pour 2006/07 ont été établies sur la base d'un taux de vacance de postes de 10 %, contre 15 % en 2005/06.

^b Les prévisions pour 2005/06 et 2006/07 ont été établies sur la base d'un taux de vacance de postes de 1 %.

B. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

9. Les montants prévus pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, calculés aux taux standard appliqués pour les remboursements au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 92 200 dollars et se répartissent comme suit :

| <i>Catégorie de dépenses</i> | <i>Montant (en milliers de dollars É.-U.)</i> |
|------------------------------------|---|
| Matériel majeur | |
| Contingents | 64,7 |
| Total partiel | 64,7 |
| Soutien logistique autonome | |
| Magasins – divers | 0,6 |
| Services médicaux | |
| Services médicaux | 26,9 |
| Total partiel | 27,5 |
| Total | 92,2 |

| <i>Facteurs approuvés pour la Mission</i> | <i>Pourcentage</i> | <i>Date d'entrée en vigueur</i> | <i>Date du dernier examen</i> |
|--|--------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|
| A. Facteurs applicables à la zone de la Mission | | | |
| Contraintes du milieu | 0,7 | 1 ^{er} août 1993 | – |
| Usage opérationnel intensif | 0,8 | 1 ^{er} août 1993 | – |
| Acte d'hostilité ou abandon forcé | 1,0 | 1 ^{er} août 1993 | – |
| B. Facteurs applicables au pays d'origine | | | |
| Différentiel de transport | 0–1 | | |

C. Formation

10. Le montant estimatif des ressources nécessaires au titre de la formation pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 se décompose comme suit :

| <i>Catégorie de dépenses</i> | <i>Montant (en milliers de dollars É.-U.)</i> |
|------------------------------|---|
| Consultants | |
| Formation de consultants | – |
| Voyages | |
| Voyages, formation | 166,9 |

| <i>Catégorie de dépenses</i> | <i>Montant (en milliers de dollars É.-U.)</i> |
|--|---|
| Fournitures, services et matériels divers | |
| Droits d'inscription, fournitures et services | 93,0 |
| Total | 259,9 |

11. Les ressources prévues serviront essentiellement à financer les cours de formation pour renforcer les compétences professionnelles et les capacités de 39 membres du personnel dans le domaine des technologies de l'information et des communications et du transport par voie terrestre, et leur permettre de se tenir au courant des dernières innovations et de se familiariser avec les meilleures pratiques. Des crédits sont également inclus pour la formation de 14 membres du personnel d'appui dans les domaines de la gestion et de l'administration afin de renforcer les compétences professionnelles des administrateurs de classes intermédiaires et d'améliorer globalement le soutien logistique et administratif à la Mission, ainsi que pour la participation de quatre membres du personnel à trois séminaires sur la mise en œuvre de mesures dans les domaines de la sécurité, du retour des réfugiés et des déplacés, du relèvement économique et de l'instauration de la confiance. Par ailleurs, 40 membres du personnel recevront une formation linguistique en russe et en anglais.

III. Analyse des variations¹

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

| | <i>Variation</i> | |
|--|------------------|-------|
| Personnel recruté sur le plan international | 809,7 | 5,6 % |

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

12. L'augmentation des ressources prévues est essentiellement imputable à l'application d'un taux de vacance de postes de 10 % contre 15 % pour l'exercice budgétaire précédent. La variation de 809 700 dollars tient compte d'une économie de 206 700 dollars qui s'explique par la transformation de deux postes pourvus par des agents des services généraux recrutés sur le plan international en postes pourvus par des agents recrutés sur le plan national.

| | <i>Variation</i> | |
|---|------------------|--------|
| Personnel recruté sur le plan national | 576,5 | 22,1 % |

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

13. L'augmentation des ressources prévues tient principalement au nouveau barème des traitements applicable au personnel recruté sur le plan national à partir

¹ Le montant des variations est exprimé en milliers de dollars des États-Unis.

du 1^{er} octobre 2005, qui entraîne une progression de 13 % en moyenne. Le budget prévoit également la création d'un poste de webmestre/assistant d'information et la transformation de deux postes pourvus par des agents des services généraux recrutés sur le plan international et d'un poste de Volontaire des Nations Unies en postes pourvus par des agents recrutés sur le plan national, ce qui permettra de réaliser des économies d'un montant de 224 900 dollars (206 700 dollars au titre des postes pourvus sur le plan international et 18 200 dollars au titre du poste de Volontaire des Nations Unies).

| | <i>Variation</i> | |
|--------------------------------------|------------------|----------|
| Volontaires des Nations Unies | (46,6) | (58,4 %) |

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

14. La diminution des ressources prévues tient à la transformation d'un poste pourvu par un Volontaire des Nations Unies chargé de la reprise des activités après un sinistre en un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

| | <i>Variation</i> | |
|---|------------------|---------|
| Personnel temporaire (autre que pour les réunions) | 192,0 | 561,4 % |

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

15. L'augmentation des ressources prévues s'explique par la création de deux postes temporaires pour l'Équipe Déontologie et discipline.

| | <i>Variation</i> | |
|--|------------------|----------|
| Installations et infrastructure | (559,2) | (17,6 %) |

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

16. La diminution des ressources prévues est principalement imputable à la baisse des crédits demandés pour : a) l'achat de bâtiments préfabriqués et de matériel de lutte contre l'incendie, les stocks existants étant suffisants; b) les services de sécurité, étant donné que les demandes d'indemnisation au titre des Normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile ne sont pas budgétisées; c) l'achat de carburant servant aux groupes électrogènes étant donné que la Mission se sert de plus en plus du réseau électrique local.

| | <i>Variation</i> | |
|------------------------------|------------------|----------|
| Transports terrestres | (373,3) | (20,7 %) |

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits revus à la hausse**

17. La diminution des ressources prévues tient au remplacement de véhicules d'un coût moindre que les véhicules inscrits au budget de l'exercice en cours. Il est prévu de remplacer 21 véhicules légers et 3 véhicules moyens contre 14 véhicules pour l'exercice en cours, dont 6 véhicules blindés et 1 dépanneuse. On recourra davantage aux patrouilles au sol pendant le nouvel exercice.

| | | |
|---------------------------|------------------|---------|
| | <i>Variation</i> | |
| Transports aériens | (257,0) | (8,1 %) |

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

18. La diminution des ressources prévues s'explique par un plus grand recours aux patrouilles au sol et le retrait du service d'un hélicoptère MI-8T.

| | | |
|----------------------|------------------|----------|
| | <i>Variation</i> | |
| Transmissions | (811,4) | (33,2 %) |

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

19. La diminution des ressources prévues est principalement imputable au fait que la Mission n'a pas besoin d'acheter du matériel de transmission mais seulement des pièces de rechange et à la baisse des frais liés à l'utilisation de répéteurs du fait que la Mission a remplacé trois liaisons par satellite par des lignes locales et des liaisons hertziennes entre Tbilissi, Zougdidi, Gali et Soukhoumi.

| | | |
|---------------------|------------------|----------|
| | <i>Variation</i> | |
| Informatique | (164,5) | (14,3 %) |

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

20. La diminution des ressources prévues s'explique par le fait que la Mission ne prévoit que le remplacement du matériel informatique qui deviendra obsolète pendant le nouvel exercice budgétaire.

| | | |
|--------------------------|------------------|----------|
| | <i>Variation</i> | |
| Services médicaux | (6,0) | (11,4 %) |

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

21. La diminution des ressources prévues tient à la diminution des besoins en fournitures médicales, notamment les trousse de dépistage du VIH.

| | | |
|---|------------------|----------|
| | <i>Variation</i> | |
| Fournitures, services et matériel divers | (154,3) | (21,5 %) |

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

22. La diminution des ressources prévues s'explique par le fait que les stocks existants pour le matériel spécial sont plus importants que lors de l'établissement du budget de l'exercice en cours.

IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

23. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la MONUG portent sur les points suivants :

a) L'ouverture d'un crédit de 33 682 500 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour une période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007;

b) La mise en recouvrement, à raison de 2 806 875 dollars par mois, du montant indiqué à l'alinéa a) ci-dessus, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/296 et aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Comité des commissaires aux comptes

A. Assemblée générale

(Résolution 59/296)

Décisions et demandes formulées à l'intention du Secrétaire général

Mesures prises

Première section

Inclure dans le projet de budget de chaque opération de maintien de la paix pour l'exercice 2006/07 des renseignements utiles sur les gains d'efficacité réalisés grâce à l'application des dispositions pertinentes de la présente résolution (par. 4).

Les renseignements concernant les mesures prises pour obtenir des gains d'efficacité sont exposés aux paragraphes 6, 13 et 17 du projet de budget pour 2006/07.

Section II : budgétisation axée sur les résultats

Décide que la mise en place progressive du système de budgétisation axée sur les résultats doit se faire de façon strictement conforme à sa résolution 55/231 (par. 3).

Mis en œuvre.

Veiller à ce que les indicateurs de succès soient utilisés pour mesurer non pas les résultats obtenus par les États Membres mais, autant que possible, la contribution apportée par les missions de maintien de la paix à la concrétisation des réalisations escomptées et des objectifs arrêtés, conformément à leurs mandats respectifs (par. 5).

Mis en œuvre.

Présenter les projets de budget en se conformant strictement à la résolution 55/231 (par. 6).

Mis en œuvre.

Tenir pleinement compte des aspects opérationnels, logistiques et financiers des opérations de maintien de la paix lors de leur planification, en mettant en corrélation les budgets axés sur les résultats et les plans d'exécution des mandats de ces opérations (par. 8).

Mis en œuvre.

Section III : présentation des budgets

Faire apparaître dans les projets de budget toute l'information dont le Secrétaire général dispose pour justifier ses demandes de crédits (par. 2).

Mis en œuvre.

Veiller à ce que le Département des opérations de maintien de la paix et toutes les missions fassent tout leur possible pour imposer une discipline budgétaire rigoureuse et des mesures efficaces de contrôle de l'exécution des budgets (par. 5).

La Mission suit l'exécution du budget afin de veiller à ce que les ressources soient utilisées conformément aux décisions de l'Assemblée générale. Les écarts dus à des facteurs qui échappent au contrôle de la Mission sont portés à la connaissance de l'Assemblée dans les rapports sur l'exécution du budget. La Mission a utilisé 97,3 % du crédit ouvert par l'Assemblée pour l'exercice 2004/05.

Affirme que les projets de budget doivent, dans la mesure du possible, indiquer les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet (par. 9).

On trouve des éléments d'information sur les mesures prises pour obtenir des gains d'efficacité aux paragraphes 6, 13 et 17 du projet de budget pour 2006/07.

Réexaminer régulièrement les attributions attachées aux différents postes et déterminer la classe de ces postes en fonction de l'évolution des besoins opérationnels ainsi que des responsabilités et des fonctions qu'assument effectivement les titulaires, afin d'assurer un emploi plus rationnel des ressources (par. 10).

Mis en œuvre.

Section IV : examen des structures de gestion de toutes les opérations de maintien de la paix

Veiller à ce que les autres opérations complexes procèdent à l'examen demandé et rationalisent leurs structures (par. 1).

Sans objet.

Suivre l'évolution des structures des différentes opérations de maintien de la paix, pour éviter que certaines fonctions ne fassent double emploi et que les postes des classes supérieures ne représentent une trop forte proportion du total, compte tenu du mandat, du degré de complexité et des particularités de chaque mission (par. 2).

Mis en œuvre. Les Groupes des affaires politiques et civiles ont été regroupés afin d'éviter les doubles emplois et toute fragmentation des fonctions coordonnées.

Revoir les attributions des fonctionnaires du protocole et la classe des postes qu'ils occupent, compte tenu des observations pertinentes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (par. 12).

Sans objet.

Section VI : désarmement, démobilisation (y compris la réinsertion) et réintégration

Veiller à ce que les projets de budget dans lesquels des ressources sont demandées pour des activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion contiennent des renseignements clairs sur ces activités et sur les dépenses relatives aux postes et aux autres objets de dépense qui s'y rapportent (par. 6).

Sans objet.

Section VII : projets à effet rapide

Rationaliser la mise en œuvre des projets à effet rapide et veiller à ce que ces projets soient menés à bien dans les délais prévus.

Les projets à effet rapide sont financés au moyen de contributions volontaires versées à un fonds d'affectation spéciale. Le Comité d'examen des projets de la Mission s'assure que les projets approuvés sont exécutés dans les délais et sans dépassement budgétaire, et les chefs de projet, notamment les ingénieurs, se rendent périodiquement sur place.

Section VIII : formation, recrutement et personnel des missions

Décide qu'en attendant la mise au point de la stratégie globale de formation, le personnel civil ne pourra suivre une formation en dehors du quartier général de la mission que si cette formation vise expressément à faciliter l'exécution du mandat de la mission, le fonctionnement de la mission ou l'exercice des fonctions attachées au poste occupé, ou que si elle constitue la solution la plus avantageuse (par. 1).

Mis en œuvre.

Inviter l'Assemblée à étudier la possibilité de créer un poste lorsque les fonctions exercées présentent véritablement un caractère continu, en ce qui concerne la pratique qui consiste à recourir aux services de vacataires ou de personnes titulaires de contrats de louage de services pour exécuter des fonctions de caractère continu (par. 11).

Le Bureau des achats de la Mission a tenté d'externaliser certaines fonctions manuelles de caractère continu, mais a dû y renoncer parce qu'il n'a pas trouvé d'établissements privés capables de fournir les services voulus. La Mission continue donc d'employer des vacataires, dont le coût est imputé au centre de coûts correspondant : services de nettoyage, pompistes, chauffeurs occasionnels et hommes à tout faire.

Section XI : participation des Volontaires des Nations Unies

Continuer à s'assurer que les Volontaires sont soumis aux mêmes obligations et responsabilités que les fonctionnaires des Nations Unies, y compris aux mêmes normes de conduite (par. 5).

Mis en œuvre.

Tenir compte de la nécessité de recourir plus largement, chaque fois que possible, à du personnel recruté sur le plan national dans les opérations de maintien de la paix (par. 6).

Mis en œuvre. Le projet de budget pour 2006/07 prévoit des crédits pour 193 agents recrutés sur le plan national (41,5 % de l'effectif civil total). Il est proposé de transformer deux postes dans les Bureaux des finances et des services généraux qui sont pourvus par des agents des services généraux recrutés sur le plan international en postes pourvus sur le plan national et un poste dont le titulaire, un Volontaire des Nations Unies, s'occupe de la reprise des activités après un sinistre en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

Section XVI : achats

Veiller à ce que toutes les missions de maintien de la paix observent leur plan d'achats afin de tirer parti des avantages qu'offre une planification rationnelle (par. 5).

Mis en œuvre. Le projet de budget pour 2006/07 prévoit une réduction du délai entre la réception de la demande d'achat validée et l'émission du bon d'achat (2004/05 : 28 jours; 2005/06 : 25 jours; 2006/07 : 20 jours).

Section XVII : gestion du matériel

Le Département des opérations de maintien de la paix devrait veiller à ce que toutes les missions appliquent un programme de remplacement du matériel qui soit rentable et strictement conforme aux directives relatives à la durée de vie utile du matériel (par. 1).

Mis en œuvre. Le programme de remplacement du matériel de la Mission couvre le matériel frigorifique et le matériel servant à équiper les logements, les citernes et les pompes à carburant, le mobilier et le matériel de bureau, l'équipement de sécurité et de sûreté, le matériel de lutte contre l'incendie, le matériel de transmissions, le matériel informatique et le matériel spécial ainsi que les véhicules.

Faire en sorte que les chefs des opérations de maintien de la paix adoptent des mesures efficaces de gestion et de reconstitution des stocks, ainsi que des procédures rationnelles de passation par profits et pertes du matériel devenu inutile ou inutilisable (par. 2).

La valeur d'inventaire des biens à passer par profits et pertes a diminué, passant de 5,1 % au 30 juin 2003 à 1,4 % au 30 juin 2005.

Le projet de budget pour 2006/07 prévoit la centralisation de la gestion des stocks, ce qui permettra d'éviter le chevauchement des fonctions.

Veiller à ce que le prêt à un organisme des Nations Unies d'actifs appartenant à une opération de maintien de la paix soit précédé de la conclusion officielle d'un accord écrit définissant, entre autres choses, les modalités de remboursement applicables et les responsabilités (par. 3).

Des mémorandums d'accord sont conclus avec toutes les entités des Nations Unies concernant le remboursement des services fournis au moyen de ressources appartenant à la Mission.

Section XVIII : technologies de l'information

Appliquer le système Galileo à toutes les opérations de maintien de la paix, afin d'uniformiser les stocks des opérations de maintien de la paix (par. 3).

Le système Galileo est en service dans la Mission.

Section XIX : opérations aériennes

Prendre toutes les mesures nécessaires pour que les fonctionnaires participant aux opérations aériennes reçoivent la formation requise, comme spécifié dans le Manuel des opérations aériennes (par. 1).

Mis en œuvre. Le Département des opérations de maintien de la paix a confié au Groupe des projets et de la formation le soin de veiller à ce que des programmes de formation adaptés soient prévus dans les budgets et exécutés.

Continuer de procéder à des inspections de la qualité des services de transport aérien et à des évaluations de ces services dans les missions afin de s'assurer du respect des normes établies (par. 2).

Mis en œuvre. Les nouveaux appareils sont inspectés à la livraison, puis tous les trimestres.

Établir sur une base plus réaliste le budget des opérations aériennes, sachant que les besoins en transports aériens de certaines opérations de maintien de la paix ont été surestimés (par. 3).

Mis en œuvre. Un hélicoptère MI-8T a été retiré du service.

Section XXI : rapport entre les parcs automobile et informatique et les effectifs

Veiller à ce que les opérations de maintien de la paix respectent les rapports standard, compte tenu du mandat, de la complexité et de la taille de chaque opération de maintien de la paix (par. 2).

La Mission respecte généralement les rapports standard, mais ne s'est pas encore rapprochée des rapports applicables aux ordinateurs portables dans le cadre de la gestion actuelle et future des achats et remplacements. Au vu de l'emplacement des bureaux de la Mission, il est impossible de respecter les rapports standard pour les véhicules utilisés par le personnel de sécurité.

Veiller à ce que dans toutes les missions, le rapport effectif entre véhicules lourds et véhicules moyens ne dépasse pas le rapport standard de 1 à 1, et justifier tout dépassement (par. 3).

Mis en œuvre.

Réduire progressivement l'allocation d'une imprimante par poste de travail et appliquer avec effet immédiat, lorsque cela est réaliste et d'un bon rapport coût-efficacité, un rapport d'une imprimante pour quatre ordinateurs de bureau pour tous les postes de travail des missions de maintien de la paix, au Siège et sur le terrain (par. 6).

Mis en œuvre.

*Décisions et demandes formulées à l'intention
du Secrétaire général*
Mesures prises

Décide d'attendre pour examiner les demandes de crédit relatives à l'acquisition, au Siège et sur le terrain, d'ordinateurs de bureau, d'imprimantes et d'ordinateurs portables que le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit approfondi des pratiques du Département des opérations de maintien de la paix demandé au paragraphe 4 de la section IV de la présente résolution lui ait été communiqué, sauf si les demandes en question concernent de nouvelles missions ou des missions faisant l'objet d'une expansion prescrite par le Conseil de sécurité, ou le remplacement de matériel en stricte conformité avec sa résolution pertinente (par. 7).

Le projet de budget pour 2006/07 ne prévoit pas l'achat de nouveaux ordinateurs de bureau, d'imprimantes et d'ordinateurs portables. La Mission propose le remplacement de 15 ordinateurs de bureau et de 4 imprimantes en réseau.

Section XXII : contrats de fourniture de rations

Réaliser une analyse coûts-avantages de la livraison de rations alimentaires par voie aérienne, sans préjudice de la fourniture de vivres aux contingents, et adopter pour chaque opération de maintien de la paix la solution la plus viable et la plus économique (par. 1).

Sans objet.

Faire en sorte que toutes les missions suivent et évaluent le système de gestion de la qualité des prestations des fournisseurs de rations afin de s'assurer que la qualité des aliments et les conditions d'hygiène répondent aux normes établies (par. 2).

Sans objet.

Réaliser une analyse coûts-avantages du recours à un mécanisme d'inspection indépendant pour vérifier le respect par les fournisseurs de toutes les spécifications relatives à la qualité, à l'hygiène et aux livraisons figurant dans les cahiers des charges (par. 3).

Sans objet.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/59/736/Add.7)

Demande/recommandation

D'après l'administration, aucun progrès n'a été fait depuis l'année passée et l'accord sur le statut de la mission n'a toujours pas été signé. Le Comité demande que l'on redouble d'efforts pour régler rapidement la situation (par. 9).

Le Comité est d'avis qu'il faut en faire davantage pour améliorer la présentation du budget axé sur les résultats, tant dans le rapport d'exécution que dans le budget. Il conviendrait d'améliorer notablement la formulation des indicateurs de succès prévus et effectifs, de façon à les rendre plus transparents, plus mesurables, et plus facilement comparables. À cet égard, les indicateurs de succès effectifs ne devraient pas faire état de données non vérifiables provenant de sources d'information locales, pas plus qu'ils ne devraient inclure des indicateurs non compatibles avec les réalisations escomptées ou les facteurs externes qui entravent l'obtention des résultats prévus (voir les indicateurs de succès effectifs sous les composantes 1 et 2 du rapport sur l'exécution). Le Comité réitère également l'observation qu'il a faite précédemment, à savoir qu'il importe d'énoncer les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les produits relatifs à chaque composante avec clarté et concision. Par ailleurs, les produits devraient être bien définis et assortis de délais précis pour qu'il soit plus aisé d'en contrôler l'exécution et d'en rendre compte (voir A/58/759/Add.1, par. 13) (par. 10).

Mesures prises

Un accord sur le statut de la mission a été conclu avec la Géorgie en 1994. Toutefois, il existe différentes interprétations concernant la question de savoir si oui ou non la MONUG doit régler les redevances de navigation aérienne et autres charges connexes, telles que les frais d'atterrissage et de stationnement. En 2003, l'ONU et le Gouvernement géorgien ont conclu un accord supplémentaire, qui a été ratifié par le Parlement géorgien le 16 juin 2005. La MONUG, des représentants du Gouvernement géorgien et les autorités aéroportuaires de Tbilissi négocient actuellement pour trouver une solution au problème des sommes contestées.

On a pris des mesures pour améliorer la présentation du budget axé sur les résultats :

- 1) Le Département des opérations de maintien de la paix a organisé un atelier à l'intention des chefs de l'administration et des fonctionnaires du budget, en collaboration avec la Division du financement des opérations de maintien de la paix (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité), afin d'améliorer l'établissement et l'exécution du budget des missions;
- 2) Un Comité du budget de la Mission a été créé sous la présidence du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général à la MONUG; il se compose des responsables des différentes composantes, des coordonnateurs et du fonctionnaire du budget et est chargé de définir des orientations générales sur les questions budgétaires;
- 3) Des instructions détaillées et des notes d'orientation ont été communiquées aux responsables des différentes composantes et chefs de section de l'administration afin de faciliter l'établissement du projet de budget pour 2006/07 et du rapport sur l'exécution du budget de 2004/05.

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Pour ce qui est des commentaires et observations du Comité des commissaires aux comptes sur l'étude de gestion de la dotation en effectifs et de la structure de la MONUG, que le Département des opérations de maintien de la paix a menée en avril 2003 (A/59/5, vol. II, chap. II, par. 284 à 289), le Comité consultatif note qu'il n'a jamais été mis la dernière main à ce rapport du fait que la Mission contestait la portée de l'étude et la façon dont elle avait été menée. Le résultat en est que l'on a gaspillé du temps et des ressources. L'administration devrait tirer les leçons de cette expérience et les responsables devraient répondre de leur inaction ou du retard de leur action. Le Comité consultatif souligne également l'importance de la recommandation du Comité des commissaires aux comptes tendant à ce que les analyses internes de la gestion soient achevées dans des délais appropriés afin que les conclusions qui en sont issues ne perdent pas leur caractère d'actualité, même si cela amène à rendre compte de désaccords (voir A/59/5, vol. II, chap. II, par. 289) (par. 11).

Compte tenu des considérations et observations concernant la création de 42 postes d'agent de sécurité à la rubrique Personnel recruté sur le plan national (composante 4, appui) et le reclassement de 3 postes des services de sécurité (celui de chef des services de sécurité de P-3 à P-4, celui de chef adjoint des services de sécurité d'agent du Service mobile à P-3, et celui de sous-chef des services de sécurité d'agent du Service mobile à P-2) (composante 4, appui), le Comité consultatif recommande au Département de la sécurité et de la sûreté qui vient d'être créé d'analyser en profondeur le système sécuritaire de la Mission afin de s'assurer qu'il est bien structuré et de veiller à la transparence, à l'efficacité et à un bon rapport coût-efficacité. Le Comité recommande également que les résultats de l'analyse soient présentés dans le prochain projet de budget de la MONUG et qu'aucune mesure ne soit prise au stade actuel en ce qui concerne les changements proposés, à savoir la création de 42 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan

Le Département des opérations de maintien de la paix prend note des observations du Comité et entend y donner suite.

La Mission a demandé au Département de la sûreté et de la sécurité de procéder à une évaluation technique de la sécurité physique et du contrôle des accès dans ses locaux de Tbilissi, Gali, Soukhoumi et Zougdidid et dans les maisons des Nations Unies à Tbilissi et Ankara. L'évaluation a eu lieu en octobre 2005 et a porté sur les aspects suivants :

- Un examen des Normes minimales de sécurité opérationnelle arrêtées par le Département de la sûreté et de la sécurité;
- Un examen de l'évaluation des risques en matière de sécurité pour chacun des lieux où la Mission a installé des locaux;
- Un examen et une évaluation sur place des normes de protection physique, du matériel de contrôle des accès et du matériel de protection, tel que les barrières, afin d'en évaluer la conception et le degré d'efficacité;
- Une évaluation de l'efficacité opérationnelle des mesures de sécurité;

*Demande/recommandation**Mesures prises*

national pour les services de sécurité et le reclassement de trois postes d'agent des services de sécurité (par. 19).

- Un examen et une évaluation des procédures et politiques concernant la sécurité physique et le contrôle des accès, y compris les méthodes et normes d'intégration et de mise en œuvre;
- Une évaluation sur place des complémentarités et de l'efficacité des dispositifs de sécurité mis en œuvre par les gouvernements hôtes;
- Une évaluation des menaces terroristes contre l'ONU et les organismes des Nations Unies en Géorgie, assortie de recommandations concernant la protection des bâtiments des Nations Unies contre les effets de souffle;
- La formulation de recommandations visant à remédier aux lacunes qui auront été recensées.

Il est également prévu que le Département de la sûreté et de la sécurité fasse des recommandations sur la structure et les fonctions du Bureau de la sécurité.

Le Comité fait observer que la Mission n'a pas été en mesure de préciser les fonctions exactes qui seraient confiées aux titulaires des deux postes de Volontaire des Nations Unies, pas plus qu'elle n'a pas expliqué la nécessité de fonctions supplémentaires. Il souligne à cet égard que les services de Volontaires des Nations Unies ne devraient pas nécessairement être obtenus en sus du personnel international, mais devraient plutôt être ajoutés pour suppléer à des membres du personnel international ou les remplacer, lorsque cela est faisable et justifié. Le Comité a aussi été informé qu'on n'avait pas encore mis en place de plan de reprise des activités après un sinistre. Il recommande donc que l'on ne crée ces deux postes de Volontaire des Nations Unies qu'après avoir établi un plan de reprise des activités après un sinistre et clairement défini les fonctions des titulaires de ces postes (par. 22).

La stratégie globale du plan de reprise des activités après un sinistre et du plan de continuité des opérations est coordonnée par le Service des communications et des technologies de l'information du Département des opérations de maintien de la paix et mise en œuvre en plusieurs temps par la Mission. Le responsable de la reprise des activités après un sinistre et le responsable de la sécurité informatique nouvellement nommés continueront à renforcer et à moderniser l'infrastructure de la Mission, ce qui permettra d'affiner les procédures de reprise et d'assurer la continuité des opérations.

Le responsable de la reprise des activités après un sinistre a pour responsabilité première d'actualiser le plan de reprise de façon à être prêt à toute éventualité. Il joue un rôle moteur dans les domaines suivants et est chargé d'évaluer si le plan est administré de façon efficace :

- Analyse des conséquences que pourrait avoir un sinistre sur les activités de la Mission;

- Formation de l'équipe chargée des activités de reprise;
- Mise en œuvre du plan de reprise des activités après un sinistre et du plan de continuité des opérations dans l'ensemble de la Mission;
- Mise à l'essai du plan de reprise;
- Évaluation des résultats des essais;
- Modification et adaptation du plan selon les besoins.

Le responsable de la sécurité informatique est chargé de suivre les besoins en matière de sécurité informatique. Il a pour mission :

- De mettre au point des politiques, des normes, des principes directeurs et des modalités concernant les aspects matériels, personnels et opérationnels, les données, les communications, le matériel et les logiciels associés à l'Internet et aux systèmes informatiques;
- De veiller à ce que le personnel soit au fait des techniques relatives à l'Internet et à la sécurité informatique et sache comment les appliquer dans le cadre de la Mission;
- De veiller à l'intégrité du programme de sécurité informatique et de sécurité sur l'Internet applicable à la Mission;
- De se tenir en liaison avec les responsables de la Mission, soit directement soit par l'intermédiaire des coordonnateurs chargés des questions de sécurité, sur les questions de sécurité touchant leur domaine d'activité ou propres à celui-ci;
- D'examiner et d'approuver le classement de chaque nouveau domaine informatique et de vérifier que les garde-fous administratifs et techniques conviennent sur le plan opérationnel;
- D'examiner et d'approuver les spécifications en matière de sécurité avant de confier à des programmeurs extérieurs le soin de développer des applications ou des correctifs ou de se charger lui-même de la programmation;

| <i>Demande/recommandation</i> | <i>Mesures prises</i> |
|--|--|
| <p>Le Comité conclut que l'administration devrait entreprendre un examen approfondi de tous les achats et remplacements de véhicules et de matériel informatique afin d'optimiser les stocks correspondants et d'améliorer le contrôle d'inventaire et les rapports y afférents. Le Comité estime inacceptable que la Mission prévoie d'avoir 20 véhicules officiels pour 5 fonctionnaires internationaux de haut niveau (1 secrétaire général adjoint, 2 D-2 et 2 D-1), 2 ordinateurs de bureau et 1 véhicule pour 2 Volontaires des Nations Unies (ces postes n'ont pas encore été approuvés) ou 92 ordinateurs de bureau et 15 ordinateurs portables pour un effectif proposé de 230 agents des services généraux recrutés sur le plan national, dont un grand nombre n'ont pas besoin d'ordinateur dans leur travail. Bien qu'il ne recommande pas de réduire le parc de véhicules ni le nombre d'appareils informatiques, le Comité s'attend à ce que la Mission améliore notablement son programme d'acquisition et de gestion de véhicules et de matériel informatique. Il devrait être fait état des économies ainsi réalisées dans le prochain rapport sur l'exécution du budget (par. 24).</p> | <ul style="list-style-type: none"> – De conserver un contrôle opérationnel direct sur certaines fonctions de sécurité, telles que les fonctions permettant de contrôler l'accès aux logiciels; – De superviser et de coordonner les enquêtes sur tous les violations de sécurité, actes de malversation et cybercrimes. <p>Mis en œuvre. La Mission dispose de cinq véhicules officiels pour cinq hauts fonctionnaires internationaux. Elle entend appliquer dans la mesure du possible les rapports standard en vigueur pour les véhicules et ordinateurs de bureau d'ici au 30 juin 2007 et appliquer les rapports relatifs aux ordinateurs portables en jouant sur les acquisitions et remplacements de matériel pendant l'exercice en cours et les exercices futurs.</p> |

C. Comité des commissaires aux comptes

(A/59/5, vol. II, chap. II)

| <i>Demande/recommandation</i> | <i>Mesures prises</i> |
|--|---|
| <p>Le Comité a constaté que les comptes débiteurs de certaines missions présentaient des sommes anciennes non réglées (par. 66).</p> | <p>Il est procédé à un examen mensuel des comptes débiteurs afin d'accélérer le recouvrement des sommes dues de longue date. En l'occurrence, il est fait référence à un montant de 18 455 dollars versé à titre d'avance aux autorités aéroportuaires de Tbilissi en mai 2004 afin d'éviter toute interruption des opérations aériennes de la Mission.</p> |

| | |
|---|---|
| | <p>Suite à la ratification le 16 juin 2005 par le Parlement géorgien de l'accord venant compléter l'accord sur le statut de la mission conclu avec le Gouvernement géorgien, qui a posé clairement que la Mission n'avait pas à payer les redevances de navigation aérienne et les frais d'atterrissage et de stationnement relatifs aux opérations aériennes à Tbilissi, des progrès notables ont été faits concernant les montants contestés pour la période allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 juillet 2005, ce qui permettra de régler la question de l'avance de 18 455 dollars.</p> |
| <p>Les rapprochements bancaires n'étaient pas établis dans les délais voulus [par. 70 b)].</p> | <p>Les rapprochements de tous les comptes bancaires de la Mission sont établis chaque mois dans les délais prescrits. L'affaire dont il est question a trait à un compte bancaire inactif depuis juillet 2003 par suite de restrictions bancaires opérationnelles. La Trésorerie a toutefois donné les autorisations voulues pour clôturer le compte et celui-ci est désormais clôturé.</p> |
| <p>Le Comité a constaté que la MONUG fonctionnait sans tenir compte de son plan d'achats [par. 264 a)].</p> | <p>La Mission s'est dotée d'un plan d'achats pour l'exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006, qui est suivi et mis à jour tous les trimestres afin de tenir compte de l'évolution des besoins opérationnels. L'examen du plan pour le premier trimestre, qui s'est terminé le 30 septembre 2005, a été mené à bien et a donné satisfaction au Département des opérations de maintien de la paix; l'examen du plan pour le deuxième trimestre, qui se termine au 31 décembre 2005, est actuellement en cours. La Mission continuera de se servir du plan d'achats pour le reste de l'exercice budgétaire 2005/06 en tant qu'outil de suivi permettant une gestion plus efficiente et efficace des achats.</p> |
| <p>Des fournisseurs locaux étaient enregistrés dans le fichier informatique alors qu'ils ne remplissaient pas les conditions énoncées dans le Manuel des achats (par. 268).</p> | <p>La Mission approuve la recommandation tendant à appliquer des critères rigoureux en ce qui concerne le respect des conditions énoncées dans le Manuel des achats en veillant à enregistrer les fournisseurs selon les normes en vigueur de façon à améliorer la gestion des fournisseurs. S'agissant de l'exemple cité, le fournisseur était déjà inscrit et habilité dans le système du Portail mondial pour les fournisseurs</p> |

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Le Comité a noté que, contrairement aux dispositions du Manuel des achats, la Mission n'avait pas mis en place un comité d'examen des fournisseurs locaux ni nommé un responsable du fichier de ces fournisseurs (par. 271).

Le Comité a recommandé que les analyses internes de la gestion soient achevées dans des délais appropriés afin que les conclusions qui en sont issues ne perdent pas leur caractère d'actualité, même si cela amène à rendre compte des désaccords (par. 289).

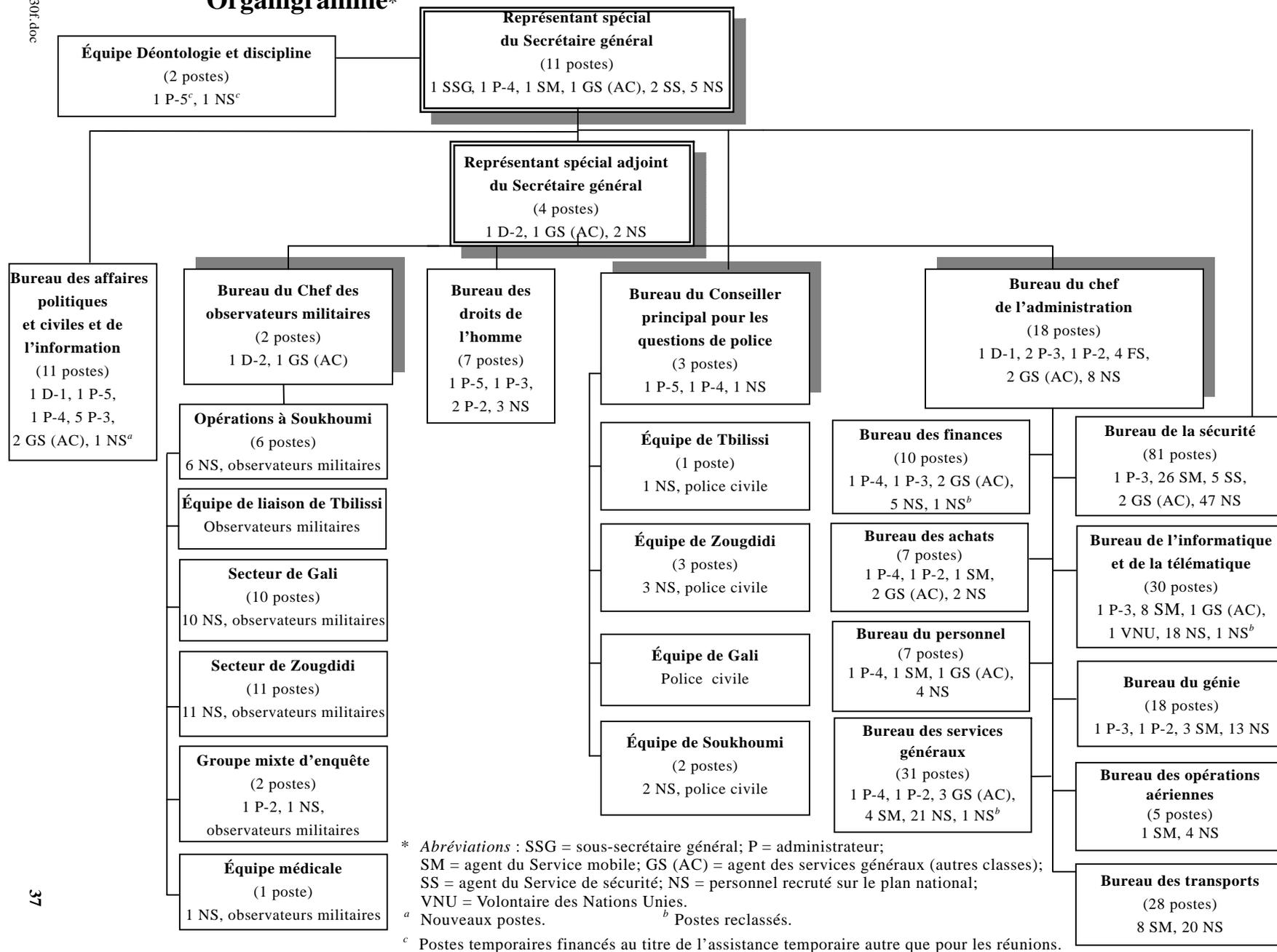
des organismes des Nations Unies. D'autres fournisseurs se sont depuis acquittés des formalités d'inscription décrites dans le Manuel des achats et répondent aux conditions requises pour être inscrits dans le fichier informatique des fournisseurs locaux.

Un comité d'évaluation des fournisseurs a été créé. Le chef du Bureau des achats a également chargé un fonctionnaire de s'occuper du fichier des fournisseurs locaux.

Les recommandations issues de l'évaluation consacrée à la Mission en 2003 ont été largement mises en œuvre.

Annexe

Organigramme*





Map No. 3837 Rev. 48 UNITED NATIONS
January 2006

Department of Peacekeeping Operations
Cartographic Section